

# ASSURANCE GRAND VOYAGEUR



L'assurance en plus facile.

## Les +

- Une seule souscription suffit
- Garantie annulation de rendez-vous
- Jusqu'à 500 000 € de frais médicaux par an
- Une assurance multirisque annuelle avec annulation toutes causes justifiées

## Les tarifs

### Tarifs TTC par personne

Multirisque

**250 €**

## Infos +

Durée maximum du séjour .....**45 jours**  
Durée de couverture du contrat....**366 jours**  
Nombre d'assurés par contrat .....**jusqu'à 9 personnes par contrat**  
Territorialité .....**monde entier**  
(sauf stipulation contraire)

### IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit au plus tard la veille du départ du premier voyage.

### Toutes les réponses à vos questions

Service Conseil Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

**01 73 03 41 18**

[information@aprilvoyage.com](mailto:information@aprilvoyage.com)

## MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE

### ANNULATION DE VOYAGE

- Maladie, accident ou décès

• 4 000 € / personne / voyage et 18 000 € / personne / an

• Sans franchise

- Autres causes justifiées
- Attentat, catastrophe naturelle à destination
- Faillite de la compagnie aérienne
- Grève du personnel de la compagnie aérienne
- Annulation du RDV professionnel
- Vol du passeport dans les 48h précédant le départ

• Franchise de 50 € / personne

### BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

- Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport

• 2 000 € / personne / voyage et 6 000 € / événement ou / an

↳ Franchise

• 50 € / dossier

- Objets de valeur

• 50 % du montant maximum garanti

↳ Franchise

• 130 € / dossier

- Objets acquis en cours de voyage

• 25 % du montant maximum garanti

↳ Franchise

• 50 € / dossier

- Matériel professionnel

• 130 € / dossier

↳ Franchise

### ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport / Rapatriement
- Retour de l'accompagnant
- Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours
- Prolongation de séjour hôtelier de l'assuré sinistré ainsi que de la personne restée à son chevet
- Frais médicaux à l'étranger
  - Europe et bassin méditerranéen
  - Autres destinations
- ↳ Franchise frais médicaux
- Rapatriement du corps
- Frais funéraires
- Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré

• Frais réels

• Billet retour

• 80 € / nuit (maximum 10 nuits)

• 80 € / nuit (maximum 10 nuits)

• 500 000 € / événement ou / an

• 30 000 € / personne

• 150 000 € / personne

• 150 € / personne

• Frais réels

• 3 000 € / personne

• Billet retour

### RETOUR ANTICIPE

• Billet retour

### ASSISTANCE VOYAGE

- Avance de la caution pénale
- Prise en charge honoraires d'avocat
- Frais de secours, de recherche et de sauvetage

• 15 000 € / personne

• 5 000 € / personne

• 1 500 € / personne / voyage et 8 000 € / événement ou / an

### INTERRUPTION DE VOYAGE

- Prestations terrestres non consommées

• Au prorata temporis (hors transport) avec un maximum de 1 000 € / personne et 4 000 € / événement ou / an

### INDIVIDUELLE ACCIDENT

- Invalidité permanente accidentelle
- Décès accidentel

• Jusqu'à 25 000 € / personne

• 25 000 € / personne

CONNECTEZ-VOUS SUR

[www.april-on.fr](http://www.april-on.fr)

april international | voyage

TSA 30780  
92679 COURBEVOIE CEDEX  
Tél : 0 891 677 404 (0,225 € / mn depuis un poste fixe)  
[www.aprilvoyage.com](http://www.aprilvoyage.com)

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941  
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS  
sous le n°07 028 567 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.